



Indemniter de fin de contrat pour cdd

Par **nems again**, le **29/03/2009** à **23:00**

Bonsoir,

Etant actuellement en CDD, mon patron souhaite me faire un CDI.
Après deux CDD consécutif de 3 mois chacun, sans interruption, et poursuivant sur un CDI
puis-je toucher une indemnité de fin de contrat pour mes deux CDD.

Cordialement,

Par **milou**, le **30/03/2009** à **07:40**

Bonjour,

L'indemnité de fin de contrat n'est pas due lorsque à l'issue du CDD, les relations de travail se poursuivent en CDI.

Cordialement.